

Comment réagir le mieux possible à la disparition inquiétante d'un mineur

Les informations

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 06-05-2014

La Child Alert permet de déclencher une communication multi-canaux tous azimuts afin de récolter des informations le plus rapidement possible concernant une disparition inquiétante. Les magistrats concernés décident, en étroite concertation avec la Cellule des personnes disparues de la Police fédérale, quand il convient de déclencher une telle alerte. (voir vidéo)

Trois ans après le lancement de la Child Alert, les magistrats ont reçu un mode d'emploi pour réagir du mieux possible à une disparition inquiétante d'un mineur. Le scénario a été présenté lundi par la ministre de la Justice, Annemie Turtelboom, accompagnée de Heide De Pauw, directrice de Child Focus. "Un scénario doit permettre de fournir un meilleur accompagnement aux magistrats amenés à prendre cette décision qui, dans certains cas, peut revêtir une importance vitale", a déclaré Annemie Turtelboom.

La Child Alert permet de déclencher une communication multi-canaux tous azimuts afin de récolter des informations le plus rapidement possible concernant une disparition inquiétante. Les magistrats concernés décident, en étroite concertation avec la Cellule des personnes disparues de la Police fédérale, quand il convient de déclencher une telle alerte.

Danger supplémentaire

Depuis son lancement en 2011, la Child Alert a été utilisée à deux reprises qui ont été couronnées de succès. La ministre de la Justice a souligné que la rareté de son emploi était "un choix délibéré: les gens ne doivent pas se familiariser à de telles alertes car leur impact disparaîtrait et nous manquerions notre objectif." De plus, dans certains cas, le lancement d'une Child Alert peut impliquer un danger supplémentaire pour le mineur disparu.

Aussi depuis l'étranger

Une Child Alert peut également être saisie à l'étranger ou de l'étranger. "Les disparitions d'enfants ne connaissent pas de frontières", a justifié un membre du FBI, Ronald Comers, venu présenter l'"Amber-alert" qui a servi de base à la mise en place de la Child Alert.

Source: <http://www.7sur7.be/>